

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1203

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

Compléter l'alinéa 38 par les mots :

« à l'activité de télésurveillance médicale concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.